

Sécurité sociale



Ensemble
Santé
Avenir
Engagement
Service

Entreprise
Retraite
Solidarité
Conseil Prévention
Citoyen

Naissance
Aide
Logement
Travail

Carsat Auvergne
63036 Clermont-Ferrand Cedex 9

Site internet
www.carsat-auvergne.fr



Retraite
39 60 (Service 0,06 €/min + prix appel)
09 71 10 39 60 (depuis un mobile, une box ou de l'étranger)

Entreprises
Tarification
36 79 (Service 0,06 €/min + prix appel)

Prévention des risques professionnels
04 73 42 70 19

Données sociales
0821 106 306 (Service 0,15 €/min + prix appel)

Service Social
07 73 42 70 99 : numéro unique régional



Caisse d'Assurance Retraite
et de la Santé Au Travail,

plus de **2 milliards** d'euros
redistribués par an



Crédit photos : Thinkstock - Actualisation et impression 11-2017



Un organisme de la Sécurité sociale

Carsat

Retraite & Santé
au travail
Auvergne



Assurer la retraite & protéger la santé

La Carsat aux côtés :
des salariés,
des entreprises
et des retraités



Préparer et payer la retraite par répartition

● **Suivre la carrière des assurés**

La Carsat gère le compte retraite des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Elle recueille auprès des entreprises les informations relatives à leur carrière.
L'objectif : produire un compte individuel de qualité permettant un calcul rapide et juste de la retraite.

● **Conseiller les futurs retraités**

Au moment du passage à la retraite, la Carsat s'engage à faciliter les démarches de ses assurés.
Dans son réseau d'agences retraite, les conseillers accueillent sur rendez-vous les futurs retraités.
Ce face à face est un moment privilégié pour les informer sur leurs droits à la retraite et les conseiller sur les dispositifs législatifs (poursuite d'activité, cumul emploi-retraite, versement pour la retraite, retraite progressive...). Elle met à disposition des services en ligne pour visualiser le relevé de carrière, estimer le montant de sa retraite, régulariser sa carrière...

● **Payer les retraites**

La Carsat calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque mois.

Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie

● **Faciliter l'accès aux soins**

La Carsat apporte un accompagnement social aux assurés atteints par la maladie, l'accident, le handicap... Elle a aussi pour mission de favoriser les démarches de soins et de sensibiliser les assurés fragilisés sur les questions de santé en mettant en œuvre notamment des parcours prévention santé. Elle conseille sur les dispositifs d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

● **Aider à prévenir le risque de désinsertion professionnelle**

Pour accompagner les personnes en arrêt de travail et/ou en invalidité, la Carsat mène des actions de détection précoce et développe des offres de services visant à favoriser et accompagner le projet de reprise du travail.

● **Contribuer au maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie**

La Carsat met en place un ensemble de dispositifs favorisant le retour à domicile des personnes fragilisées après une hospitalisation. L'objectif : les accompagner pour qu'elles restent à domicile malgré la maladie ou la perte d'autonomie et soutenir les aidants familiaux.

Pour les retraités fragilisés, la Carsat propose un panier de services adaptés à leur situation : aide à domicile, portage de repas, aide à l'adaptation du logement...

● **Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs**

La Carsat peut aider financièrement les projets visant une meilleure qualité de vie des retraités dans les établissements (petits travaux, acquisition de matériel, investissements pour les actions d'amélioration de la vie sociale, rénovation ou équipement de structures d'hébergement non médicalisées).

Prévenir les risques professionnels, **assurer la santé et la sécurité au travail**

● **Prévenir les risques et engager les entreprises dans la prévention**

La maîtrise des risques est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, la prévention est un investissement.
Cette mission vise à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail dans les entreprises.
Cela passe par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation et la diffusion de bonnes pratiques et des incitations financières.

Cibler des risques majeurs

Prévenir, c'est aussi être proche des préoccupations des salariés et surveiller l'émergence de nouveaux risques. Dès lors, la Carsat travaille entre autres sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), du risque routier au travail, des cancers professionnels, des risques psycho-sociaux... Ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité concentrent leurs efforts dans les secteurs à forte sinistralité (BTP, grande distribution, intérim).

● **Fixer le taux des cotisations des AT-MP**

Calculer et notifier, chaque année, le taux des cotisations des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP), c'est aussi le rôle de la Carsat.

Le calcul du taux se fait au regard des dépenses pour indemniser ces accidents et maladies et couvrir les risques encourus selon les secteurs d'activité.

Ces cotisations payées par l'entreprise assurent les salariés contre les risques d'accident du travail, de trajet ou de maladie.